



Ville de Calonne-Ricouart

Canton d'Auchel

Département du Pas-de-Calais

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Arrêté municipal portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde.**

**N° 6560**

Le Maire de la Commune de CALONNE-RICOUART,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure,

**Considérant** que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : l'inondation, la tempête, la canicule, l'orage, le risque grand froid, les risques naturels, le risque d'accident de transport de matières dangereuses, d'engins de guerre, sanitaire (infectieux, pollution de l'air, pollution en eau) et le risque d'attentat.

**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser, de gérer et de structurer l'action communale en cas de crise.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de CALONNE-RICOUART a été débattu et accueilli favorablement par le Conseil Municipal du 5 décembre 2022, il est applicable à compter du 3 janvier 2023. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements majeurs sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le préfet du Pas-de-Calais.

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application tous les 5 ans.

**Article 4 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable gratuitement en mairie.

**Article 5 :** Le Maire de la commune de Calonne-Ricouart est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Une copie du présent arrêté ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Sous-Préfet de Béthune,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours du Pas-de-Calais,
- Monsieur le lieutenant du Centre Incendie et de Secours de Auchel,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/01/2023

Application agréée F.legalite.com

99\_AR-062-215201947-20230103-A6560-AR

- Monsieur le Commandant de la police nationale de Marles-les-Mines,
- Monsieur le Président de la CABBALR de Béthune,
- Monsieur le Président de SYMSAGEL de Nœux-les-Mines.

Fait à Calonne-Ricouart, le 3 janvier 2023

Ludovic DZIAK

Maire



Conseiller Départemental.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/01/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_AR-062-216201947-20230103-R6560-AR